

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS

• Les présentes conditions de vente (CV) sont applicables aux commandes de produits facturés et livrés et s'appliquent en France Métropolitaine entre la S.A.S ENERGY LAB ci-après dénommée le «fournisseur » et une des catégories suivantes ci-après dénommées «l'acheteur » ou «les acheteurs » :

- Les pharmaciens d'officine en relation commerciale directe avec Energy Lab, ou en relation indirecte par l'intermédiaire d'un dépositaire ou au travers d'un groupement de référencement.

- Les centrales d'achat ou aux structures de groupement à l'achat tel qu'elles sont définies par le décret du 19/06/2009 lorsqu'elles agissent d'ordre et pour le compte de pharmaciens titulaires d'officine.

• Les CV et tarifs en vigueur sont disponibles à tous moment via le lien de téléchargement transmis par mail à tous les acheteurs chaque fin d'année.

• Pour toute nouvelle commande, l'acheteur accepte sans réserve les Conditions de Vente et les Conditions Tarifaires du fournisseur. Aucune condition contraire invoquée par l'acheteur ou provenant d'un autre document émis par le fournisseur ne peut prévaloir contre les présentes Conditions de Vente et ce à quelque moment que ce soit, sauf accord préalable et écrit du fournisseur.

• Le non-respect des présentes par l'acheteur sans réactions du fournisseur, ne comporte jamais renonciation tacite par le fournisseur aux droits et actions dont il puisse se prévaloir dans le futur.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

• Chaque vente entre le fournisseur et l'acheteur est un contrat nouveau qui est soumis aux Conditions de Vente et aux Conditions Tarifaires en vigueur le jour de la commande.

• Si, conformément aux usages de la profession, aucun bon de commande n'est signé, une commande est considérée comme validée et un nouveau contrat comme conclu avec pleine et entière acceptation tacite des Conditions de Vente et des Conditions Tarifaires en vigueur par l'acheteur lorsque :

- L'acheteur transmet sa commande par quelque moyen que ce soit (internet, téléphone, fax, entretien direct avec un commercial du fournisseur).

- Le fournisseur accepte cette commande.

• Une commande est réputée acceptée par le fournisseur lorsque le fournisseur remet effectivement au transporteur les produits de la commande pour l'acheteur, en considération des sommes antérieures dues par l'acheteur et de toutes situations financière, juridique ou de non-respects d'engagements par acheteur.

3. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Tarifs :

• Les prix de nos produits sont fixés par les tarifs en vigueur le jour de la commande. Tous nos prix s'entendent hors taxes (HT) franco de port et d'emballage. Le franco de port est de :

- 150€ HT pour les commandes avec des produits remis à 25% maximum.

- 200€ HT pour toutes les autres commandes comprenant au moins un produit remis à plus de 25%, exception faites des implantations ou offres spéciales.

• Le fournisseur fixe librement ses prix de vente conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

• **Les prix des produits du fournisseur sont tributaires de cours mondiaux.** Le fournisseur peut répercuter leur variation dans ses tarifs sans que l'acheteur ne puisse s'en prévaloir pour annuler ou modifier une commande.

• Energy Lab peut à tout moment modifier les tarifs sans préavis.

Conditions de paiement :

• Paiement par traites non acceptées à échéances conventionnelles, que l'acheteur est tenu d'honorer à réception de la marchandise.

Conditions de règlement : (loi n°92-1442 du 31/12/92):

• Délai normal de paiement : 45 jours date à date.

Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance rend, immédiatement et de plein droit, exigibles toutes les créances d'Energy Lab, même non encore échues.

En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées sur les sommes dues par l'acheteur (en TTC) depuis la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour du paiement effectif, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal (article L.441-3 du code de commerce).

Ces pénalités sont payables par l'acheteur débiteur sous réserve d'une mise en demeure.

4. TVA

• La TVA appliquée est celle en vigueur le jour de la facturation concernant chaque produits vendu par le fournisseur. Le fournisseur appliquera toutes modifications de la TVA ainsi que toutes nouvelles taxes légales s'y substituant ou s'y rajoutant, sans que l'acheteur ne puisse s'en prévaloir pour annuler ou modifier une commande.

5. DÉLAIS DE LIVRAISON

• Le délai de livraison donné à titre indicatif est de 15 jours ouvrés à compter de l'acceptation de la commande. Le dépassement du délai de livraison indicatif

n'entraînera aucun paiement de dommages et intérêts ni résiliation ou annulation de commandes en cours.

• Energy Lab est libéré de l'obligation de livrer en cas d'évènements indépendants de sa volonté, tels que grève des transporteurs, catastrophe naturelle, difficultés d'approvisionnement ...

• En raison d'indisponibilités de produits et pour quelques causes que ce soit, l'acheteur accepte que le fournisseur livre partiellement la commande prévue, sans pouvoir annuler la dite commande, même partiellement, ou demander une indemnisation. Le fournisseur délivrera une facture modifiée prenant en compte les manquants. Dès la disponibilité des manquants, le fournisseur procédera à leur livraison et à leur facturation.

6. TRANSPORT

• Les frais de transport pour toute commande égale ou supérieure au franco de port sont à la charge d'Energy Lab (France Métropolitaine uniquement)

• En cas d'avarie ou de manquant, des réserves doivent être apposées sur le bordereau de livraison, contresigné par le transporteur. Ces réserves doivent être confirmées à Energy Lab par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours qui suivent celui de la réception de la marchandise (article L 133-3 du code du Commerce).

• Dans le cas où ces formalités n'auraient pas été accomplies, l'acheteur ne pourra, en aucun cas, réclamer un dédommagement, même partiel d'Energy Lab.

• Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans l'accord préalable d'Energy Lab.

7. PÉRIMÉS

• Aucun périmé ne sera repris par la société Energy Lab.

8. DONNÉES NOMINATIVES

Les données à caractère personnel qui seront communiquées par les acheteurs dans le cadre de leurs relations commerciales (prospection, démarchage, commandes, livraisons...) seront informatisées et pourront être utilisées par Energy Lab à des fins commerciales et/ou de prospection. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les acheteurs peuvent s'opposer au traitement informatique des données nominatives les concernant et disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression sur toute information les concernant en écrivant à Energy Lab, 21 TER rue Palanquette, 31790 SAINT-SAUVEUR.

9. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés demeurent la propriété d'Energy Lab jusqu'au paiement intégral du prix de vente toutes taxes comprises (plus intérêts de retard et frais accessoires). Energy Lab, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet immédiat dès sa réception par l'acheteur, pourra se prévaloir de cette clause, sans qu'aucune exception puisse être opposée par l'acheteur et la restitution en nature devra être effectuée immédiatement aux frais de l'acheteur.

En cas d'ouverture d'une procédure collective, Energy Lab pourra revendiquer la restitution en nature des produits n'ayant été ni payés, ni réglés en valeur, ni compensés en compte courant, immédiatement et intégralement, par l'acheteur, à la date du jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Energy Lab pourra en sus revendiquer le prix ou la partie du prix des produits qui n'ont pas fait l'objet de cette restitution en nature.

Jusqu'au paiement intégral, les produits sont sous la responsabilité de l'acheteur, lequel supporte les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit et se doit de conserver les produits identifiables, en bon état de conservation et de présentation et individualisés et s'engage à ne pas nantir, gager et plus généralement à ne pas constituer, à quelque titre que ce soit des sûretés sur les produits, et à ne pas accepter la constitution de ces droits du fait de tiers, notamment en faisant valoir la clause de réserve de propriété contre toute procédure de saisie éventuelle.

10. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

• Le fournisseur pourra fournir gratuitement à l'acheteur qui le désire des conseils sur lieu de vente (CLV) sous forme d'affichettes pouvant être disposées à la vue de sa clientèle mais sans pouvoir être emportées. Les CLV doivent rester dans l'enceinte de l'officine de l'acheteur. Les conseils contenus dans les CLV sont de la responsabilité exclusive de l'acheteur pharmacien professionnel de santé qui s'engage à ne pas photocopier et distribuer les CLV à sa clientèle.

• Le fournisseur, sans aucune obligation, pourra fournir des publicités sur lieux de vente (PLV) conforme à la législation et pouvant être emporter par la clientèle de l'acheteur.

11. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

• La loi française est applicable pour les présentes CV.

• Tout litige relatif aux opérations relevant des présentes Conditions Vente sera de la compétence exclusive des tribunaux statuant dans le ressort de la Cours d'Appel de Toulouse.

• Dernière mise à jour des présentes CV le 01/01/2016.